

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 26 janvier 2021

Délibération n° 2021 – 26/01/2021 – 5

Offre de formation rentrée 2021
Réforme des masters MEEF

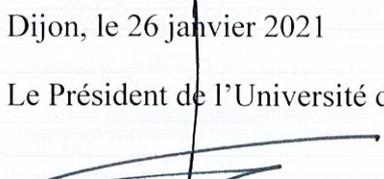
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 12 janvier 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 19 Membres représentés : 6 Total : 25	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 4 Suffrages exprimés : 21 Pour : 19 Contre : 2
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la nouvelle offre de formation des masters MEEF mise en œuvre à la rentrée 2021, telle que présentée dans le rapport et les annexes.**

Dijon, le 26 janvier 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Dossier de présentation de l'offre de formation de l'INSPE à la rentrée 2021
Annexes 1 à 3 – Annexe 4 – Documents 1 à 7.2

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

**Présentation de l'offre de formation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
à la rentrée 2021**

INSPE de

Bourgogne

Etablissement intérateur

Université de Bourgogne

Etablissement(s) partenaire(s)

X

Merci de renvoyer ce dossier en janvier 2021 à :

accreditation.inspe@enseignementsup.gouv.fr

Table des matières

Renseignements administratifs	3
Offre de formation à la rentrée 2021	5
A. Modalités d'élaboration de l'offre entre les partenaires	5
1. PILOTAGE PAR LES INSTANCES	5
2. TRAVAIL EN ÉQUIPES	6
3. PARTENARIAT AVEC LES AUTRES INSPE	6
4. PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS	6
B. Continuum de formation	7
1. LA PRÉPROFESSIONNALISATION	7
2. FORMATION POST MASTER ET CONTINUÉE (T1, T2, T3)	8
C. Masters MEEF	8
1. CAPACITÉS D'ACCUEIL EN MASTER 1	9
2. ÉQUIPES PLURICATÉGORIELLES	9
3. ÉTAPES DANS LA CONSTRUCTION de la nouvelle offre de formation pour la rentrée 2021	10
4. STAGES : formation en master MEEF et alternance intégrative	20
D. Focus sur des modules de la formation transversale au service d'une culture commune ...	21
1. RECHERCHE ET MÉMOIRE	21
2. INCLUSION des ÉLÈVES à BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS	22
3. FORMATION AU ET PAR LE NUMÉRIQUE	23
4. L'UE 4 : ACTEUR DE SON DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	26
E. Poursuite de la réflexion	26

ANNEXES

- **Annexe 1** indicateurs : équipe pédagogique pluri-catégorielle
- **Annexe 2** tableaux personnels affectés à 100 % à l'INSPE
- **Annexe 3.1** tableau temps global de formation MEEF 1^{er} degré
- **Annexe 3.2** tableau temps global de formation MEEF 2nd degré
- **Annexe 3.3** tableau temps global de formation MEEF CPE
- **Annexe 4** ensemble des fiches filières
- **Annexe autres documents** :
- Document 1 : organigramme INSPE de Bourgogne
- Document 2 : organigramme Département MEEF - INSPE de Bourgogne
- Document 3 : calendrier de travail sur la prochaine offre de formation
- Document 4 : la préprofessionnalisation en Bourgogne
- Document 5 : suivi de cohortes et réussite au concours PE
- Document 6.1 et 6.2 : hypothèses de stages M1 et M2 1^{er} et 2nd degrés
- Document 7.1 et 7.2 : synthèse des groupes de travail des stages M1 et M2 1^{er} et 2nd degrés

Renseignements administratifs

⇒ Nom de la directrice de l'INSPE : Elsa Lang Ripert

Coordonnées téléphoniques : 0380393595

Portable : 0772284719

Courriel : elsa.lang-ripert@u-bourgogne.fr

⇒ Nom de la directrice du Département MEEF : Lucie Corbin

Coordonnées téléphoniques : 0380395464

Portable : 0662132610

Courriel : lucie.corbin@u-bourgogne.fr

⇒ Nom du président du Conseil de l'institut : Norbert Perrot

Coordonnées téléphoniques : 0380963304

Portable : 0626232877

Courriel : perrot.norbert@gmail.com

⇒ Nom de la présidente du COSP : Claire Cachia

Coordonnées téléphoniques 0380395213

Portable 0686054728

Courriel claire.cachia@u-bourgogne.fr

PRÉSENTATION : il convient de rappeler que l'INSPE de Bourgogne présente une configuration tout à fait particulière et unique en France puisqu'il est en effet composé de trois départements d'enseignement, d'un département d'innovation pédagogique et d'évaluation des enseignements et d'un laboratoire de recherche. En effet, à la création de l'ESPE en 2013, l'université de Bourgogne (uB) a souhaité regrouper en une seule composante toutes les forces en matière d'innovation, de formation et de recherche sur les terrains de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de la culture :

- **le Département MEEF**
- le Département Denis Diderot
- le Département Sciences de l'éducation
- le CIPE (Centre d'Innovation Pédagogique et d'Évaluation)
- le laboratoire IREDU (Institut de Recherche sur l'Éducation)

Nous avons donc sous notre responsabilité non seulement **les masters liés aux Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF dont 1 parcours de master mention premier degré, 15 parcours de masters mention second degré, 1 parcours de master mention Encadrement Educatif, 2 parcours de masters mention Pratique et Ingénierie de la Formation)** mais aussi, pour le Département Sciences de l'Éducation, la Licence Éducation- Formation- Enseignement et Culture (EFEC), les masters parcours Expertise Sociologique et Économique en éducation (ESE) et Parcours Pilotage et Evaluation dans les Systèmes Educatifs (PESE), et pour le Département Diderot les masters parcours Conseiller Consultant Responsable Formation (CCRF), ainsi que le parcours Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC).

TOTAUX PAR DÉPARTEMENT d'enseignement						
	20-21	19-20	18-19	17-18	16-17	15-16
1er degré	595	526	635	664	651	577
2nd degré et CPE	693	727	721	685	781	783
PIF	45	40	33	28	0	0
TOTAL MEEF	1333	1293	1389	1377	1432	1360
Sciences de l'éducation	483	466	498	244	190	73
Diderot	174	139	122	110	136	140
TOTAL INSPE	1990					

Ce regroupement en une véritable composante « Éducation, Formation, Enseignement, Culture », telle que les autres composantes (UFR, Écoles, Instituts) de l'université de Bourgogne, est structurant dans l'offre de formation de la Communauté d'Universités et d'Établissements Bourgogne – Franche-Comté. Il assure une partie de son identité et permet la circulation des étudiants et des personnels enseignants-chercheurs à l'échelle de la Région.

Le laboratoire IREDU, rattaché à l'ESPE en 2015, a permis d'intensifier les liens entre formations (initiale et continue) et recherche, comme nous l'exposerons dans la dernière partie.

A cette structuration originale, se combine une multiplicité des lieux et des sites d'implantation : une partie des formations de l'INSPE est assurée sur le campus universitaire de Dijon, une autre sur deux sites en ville (Dumont pour le Département MEEF et la licence EFEC, Chabot Charny pour le Département Denis Diderot), et pour finir une implantation à travers le territoire bourguignon entre Auxerre, Chalon sur Saône, Mâcon et Nevers (avec l'ouverture de la L1 EFEC en septembre 2016 et de la L2 en 2017). Ces différents sites rendent possible un maillage d'enseignement supérieur, en l'occurrence des formations MEEF, sur tout le territoire de la Bourgogne.

L'organigramme du *document 1 annexé* permet d'illustrer cette organisation particulière. Celui du *document 2 annexé* rend compte de ce qui intéresse plus spécifiquement ce dossier, à savoir l'organisation du Département MEEF.

Offre de formation à la rentrée 2021

A. Modalités d'élaboration de l'offre entre les partenaires

Malgré le contexte sanitaire qui a fortement complexifié l'organisation de temps de rencontres et d'échanges avec les principaux acteurs impliqués dans cette réforme, eux-mêmes mobilisés depuis mars 2020 dans la continuité pédagogique, l'organisation des cours et examens à distance et d'une rentrée si particulière, la réflexion initiée en 2019 s'est poursuivie depuis le mois de septembre.

Dans ce dossier, nous nous attacherons à retracer les étapes, les avancées, les freins, les leviers, le bilan à ce jour de l'élaboration de la nouvelle offre de formation.

1. PILOTAGE PAR LES INSTANCES

Tout au long de ce long processus de la refonte de l'offre de formation, nous nous sommes appuyés sur les instances qui régissent notre Institut.

- **Le comité académique de pilotage** : présidé par la rectrice de l'académie de Dijon, il rassemble des représentants de l'université (dont le président de l'uB), de l'INSPE et du rectorat, ainsi que le président du Conseil d'Institut. Réuni deux fois par an à l'initiative de la rectrice, il a permis de définir les orientations stratégiques à suivre et de partager une feuille de route des objectifs à atteindre pour répondre aux enjeux de la réforme.
- **Le comité académique de suivi** : constitué du DRH, des membres du cabinet de la rectrice, des référents 1^{er} et 2nd degrés INSPE et rectorat, de la gouvernance de l'INSPE, de son responsable administratif, des doyens des inspecteurs, de la DAFOP et du responsable du service régional de l'enseignement supérieur, il est convoqué à chaque trimestre pour suivre la mise en œuvre des objectifs et des actions prioritaires et il fait remonter au comité de pilotage les évolutions observées et les difficultés rencontrées. Il a à nouveau pleinement joué ce rôle dans le cadre de la présente réforme.
- **Le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)** : contribuant à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'Institut, il a été consulté à chaque étape de la réflexion (lecture croisée du référentiel de formation, définition des blocs de compétences, organisation des stages, etc.)
- **Le Conseil d'Institut (CI)** : de par ses attributions, le CI a régulièrement délibéré sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre de la réforme et en a validé les avancées au fur et à mesure.

2. TRAVAIL EN ÉQUIPES

La méthodologie de travail choisie a conduit à s'appuyer sur les réunions déjà programmées dans le calendrier annuel : réunions de direction et de direction élargie, réunions de responsables de master 1^{er} degré, réunions de responsables de master 2nd degré et CPE, les trois Journées annuelles du Département MEEF (ces dernières sont « banalisées » dans les emplois du temps afin qu'il n'y ait pas de cours et permettre ainsi aux équipes pédagogiques complètes de se réunir, d'échanger et de coordonner les actions). Ces journées comportent des moments de réunion plénière (d'information, de débats et de prises de décisions collectives), des groupes de travail autour de différentes thématiques, des moments où les équipes disciplinaires se réunissent et des moments collectifs de restitution des travaux.

À ces temps programmés dans l'agenda annuel de l'INSPE, des groupes de travail thématiques ont été créés pour réfléchir à comment passer des blocs de compétences aux Unités d'Enseignements (UE), puis des UE à la déclinaison par semestre. De leur côté, les coordinations disciplinaires 1^{er} degré et les co-responsables de parcours 2nd degré se sont réunis en autonomie.

Dans chacune de ces réunions ou groupes de travail, l'ensemble des équipes pluricatégorielles était invité : enseignants de l'INSPE, enseignants des UFR, enseignants en service partagé, PEMF, FA, vacataires, etc. Les regards croisés des personnels dans ces réunions ont été une véritable plus-value et ont permis des avancées significatives.

3. PARTENARIAT AVEC LES AUTRES INSPE

Des échanges réguliers et fructueux avec l'INSPE de Franche-Comté ont permis de partager les enjeux de la réforme, les problématiques locales et d'arriver à une structuration des maquettes très semblable. Ainsi la mobilité des étudiants à l'échelle de la grande région académique en sera, si besoin, simplifiée. De même, les discussions ont pu aboutir à une complémentarité de l'offre de formations, notamment sur les parcours à petits flux qui seront ouverts soit en Bourgogne (musique, SES), soit en Franche-Comté (PLP, italien). Enfin, les similitudes dans nos maquettes respectives devraient permettre de construire une offre de formation par compétences concertée pour les stagiaires post- concours 22 et faciliter ainsi leur accueil dans la région académique.

Les réunions mensuelles du réseau des INSPE (R-INSPE) durant lesquelles les problématiques sont partagées permettent de trouver des réponses et d'envisager des leviers pour dépasser les obstacles locaux ou nationaux. Ce partage d'expériences est riche et bénéfique, notamment sur les questions de l'organisation des stages, de la part des 33 % de praticiens de terrain, de modèles économiques possibles, du continuum de formation, etc. En outre, la directrice de l'INSPE de Bourgogne, étant vice-présidente du bureau du R-INSPE, a activement participé à la construction d'outils ou d'enquêtes, ainsi qu'à des réunions avec les directions générales afin d'obtenir des informations, rédiger des notes, communiquer et tenter de faciliter la mise en œuvre de cette réforme sur le territoire national.

4. PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

L'INSPE bénéficie de très nombreux partenaires culturels (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté, Théâtre Dijon Bourgogne, le Consortium, La Minoterie, Le Lab, l'Atheneum, etc.), de partenaires institutionnels (CANOPE, CLEMI, DAAC, DAERIC, DAFOP, CARDIE, DANE, etc.), de partenaires de l'École (Collectif des associations partenaires de l'école), des partenaires « historiques » (ASL, CASDEN, GMF, MAIF, MGEN, MAE). Tous font et continueront de faire partie des acteurs de la formation, notamment en participant à des modules qui font une place prépondérante à la pédagogie de projets.

Pour conclure cette première partie sur les modalités de l'élaboration de l'offre entre les partenaires, le *document 3 annexé* indique le calendrier, à la fois dense et contraint, qui retrace les différents « temps » de la réflexion sur la réforme ; il rend compte par mots clés et synthèses des sujets abordés. Ce calendrier de travail a été très perturbé dans son déroulement : absences de textes stabilisés et parutions tardives des différents textes de cadrage (allant parfois à l'encontre des hypothèses envisagées), manque d'informations précises, périodes de confinement. Cependant, nous pouvons nous satisfaire d'avoir tenu les délais fixés.

B. Continuum de formation

Au moment de repenser la formation en master MEEF, on ne peut pas faire l'économie d'une réflexion plus large, en repositionnant ces masters dans un continuum de formation. Ainsi, à l'image des accréditations précédentes, en 2013, puis en 2016, le choix a été fait de privilégier une approche systémique de la formation des enseignants et de saisir l'opportunité de la rénovation des maquettes pour interroger les années de préprofessionnalisation et celles d'« approfondissement » post-master. Ainsi, dans ce dossier, nous nous intéresserons à ce qui est et sera proposé en Bourgogne en amont et en aval des masters MEEF.

1. LA PRÉPROFESSIONNALISATION

- a) **La préprofessionnalisation au sein de l'INSPE** : grâce à ses deux formations pré-master que sont le dispositif Prépro MEF et la Licence EFEC (pour plus de détails sur ces formations, cf. *document 4 annexé 4*), l'INSPE participe activement à la préprofessionnalisation des étudiants souhaitant se former aux métiers de l'enseignement et de l'éducation. Ces formations leur permettent de conforter ou non leur choix professionnel avant d'arriver en master. Ils acquièrent également les premières compétences nécessaires aux métiers d'enseignant et/ou d'éducateur et peuvent bénéficier d'autant mieux des formations de master MEEF par la suite.
 - ⇒ **Rentrée 2020** : afin de pouvoir proposer un cycle complet (licence EFEC + Master MEEF) sur le territoire nivernais comme cela est le cas sur Dijon depuis 4 ans, nous avons ouvert la 3^e année de la licence Sciences de l'Éducation sur le site MEEF de Nevers qui accueille depuis 2016 la 1^{re} année et depuis 2018 la 2^e année. L'objectif d'avoir un cycle complet sur cette partie du territoire bourguignon est triple : consolider le maillage territorial universitaire, attirer plus de candidats à l'entrée en M1 MEEF PE sur ce site qui en attire peu et renforcer les connaissances pluridisciplinaires nécessaires à la réussite dans ce master.
 - ⇒ **Rentrée 2021** : la concomitance des calendriers de la préparation du prochain contrat du cycle Licence et de la construction de nouvelles maquettes MEEF ainsi que la refonte de la structure des concours de recrutement des professeurs et conseillers principaux d'éducation permettront de retravailler le continuum licences-masters pour former au mieux les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation (acquisition et développement de compétences professionnelles sur 5 ans).
- b) **La préprofessionnalisation par les contrats type AED** : l'année 2018-19 a été l'occasion d'une réflexion (Rectorat-UFR-INSPE) sur la cohérence de parcours de formation pour les étudiants recrutés comme AED à la rentrée 2019 dans le cadre de la Loi pour une École de la confiance (33 étudiants de L2 en Lettres, Anglais et Mathématiques). Si ces étudiants de L2 disciplinaires n'ont *a priori* pas de lien direct avec l'INSPE, il nous a semblé important de pouvoir renforcer leur préprofessionnalisation en leur proposant de s'inscrire, en parallèle et dans le cadre de leur licence respective, dans l'option Prépro MEF. Cependant, afin de garantir la compatibilité de ce dispositif de préprofessionnalisation AED avec le parcours optionnel Prépro MEF porté par l'INSPE et pour favoriser la synergie entre ces deux dispositifs de préprofessionnalisation, un aménagement du parcours Prépro MEF a été proposé

aux étudiants contractuels avec un certain nombre de dispenses des examens. À la rentrée 2020, grâce à ces aménagements, sur les 33 AED de L2, nous comptons 9 étudiants inscrits en Prépro MEF1 (5 espagnols et 4 anglais), et sur les 33 AED de L3, nous comptons 14 étudiants inscrits en Prépro MEF 2 (5 lettres + 9 anglais).

- ⇒ **Rentrée 2021** : les 30 « AED » recrutés en L2 en 2019 seront donc en M1 MEEF à la rentrée prochaine s'ils souhaitent poursuivre leur contrat (cf. circulaire n° 2019-156 du 6-11-2019) ; dès lors, une nouvelle mission possible pour eux sera l'enseignement de séquences pédagogiques complètes (notamment, par le remplacement d'enseignants et dans le champ de la mention de licence obtenue par l'étudiant). Cette activité professionnelle ouvrant droit, sur demande de l'étudiant, aux aménagements et droits spécifiques prévus par l'article D. 611-9 du Code de l'éducation, ces étudiants bénéficieront naturellement de ces aménagements durant leur année de M1 MEEF. En outre, afin de simplifier l'articulation entre leur contrat d'AED et la formation en M1 pour ces jeunes, l'établissement de leur contrat sera celui de leurs stages prévus en M1 MEEF. Enfin, après passage en commission de validations d'acquis, certains Enseignements constitutifs (Ec) de la nouvelle maquette de M1 pourront être accordés à ces étudiants au regard de leur expérience professionnelle antérieure.

Le document 5 annexé illustre par des données chiffrées la part des étudiants de masters MEEF ayant suivi un parcours de préprofessionnalisation ainsi que les résultats aux concours.

- c) **Les Parcours Préparatoires au Professorat des Écoles** : l'Université de Bourgogne et le Rectorat de Dijon avaient saisi l'opportunité de ces nouveaux parcours pour compléter et renforcer les dispositifs de préprofessionnalisation existant en Bourgogne, avec l'ambition d'implanter un PPPE dans l'Yonne, adossé à la licence EFEC de l'INSPE (cf. réponse à l'AMI de novembre 2020). Malheureusement ce projet n'a pas été retenu en raison de l'éloignement du lycée choisi avec le campus. L'année prochaine sera l'occasion de revoir ce projet ou d'en proposer un nouveau, en tirant profit des PPPE labélisés et des expérimentations qui auront pu voir le jour sur le territoire national.

2. FORMATION POST MASTER ET CONTINUÉE (T1, T2, T3)

La connaissance des poursuites de formation possibles, pour les lauréats aux concours durant l'année de fonctionnaire avant la titularisation et les suivantes, aurait permis de construire plus efficacement ces nouveaux masters MEEF. Avoir une vision globale du continuum de formation des enseignants aurait permis d'opérer des choix plus éclairés sur les contenus de formation qui devraient être vus en master et ceux qui pourraient être abordés dans un second temps. Faute de disposer des textes nécessaires, notre réflexion sur le continuum de formation a été, de fait, incomplète et, à certaines étapes de la construction de la maquette MEEF, nous avons donc dû faire des choix par défaut. Au-delà des contenus de formation, nous souhaitons nous engager avec les partenaires académiques dans une progressivité des compétences à travailler et une montée en puissance du degré de leur maîtrise du master aux années ST0, T1, T2, etc.

C. Masters MEEF

Comme évoqué dans la première partie de ce dossier, dans notre réflexion sur la refonte des maquettes de master MEEF, nous avons opté, dès le départ, pour un processus d'allers-retours entre travail en équipes pluricatégorielles et instances. La construction de la nouvelle offre de formation MEEF a ainsi été rythmée et nourrie par les apports des groupes de travail et guidée par les instances.

Il est utile de préciser en préambule que les éléments qui figurent dans cette partie concernent

uniquement les mentions 1^{er} degré, 2nd degré et CPE, la 4^e mention n'ayant pas vocation à changer à ce stade de l'évolution (parcours Enseignement et besoins éducatifs particuliers et Accompagnement et Analyse des Pratiques Professionnelles, ouverts en FC).

1. CAPACITÉS D'ACCUEIL EN MASTER 1

L'année passée, en s'appuyant sur la fiche « accompagner l'alternance en seconde année de master MEEF » (DGRH-DGESCO-DGESIP) du 20 novembre 2019, l'INSPE et le Rectorat avaient pu d'une part, identifier les berceaux d'accueil pour les stages 2021 et d'autre part, les mettre en regard avec les effectifs habituellement observés dans nos différents parcours et mentions. Le nombre de berceaux 1^{er} et 2nd degrés identifiés par le Rectorat avaient permis à l'INSPE de conserver ses capacités d'accueil en M1 pour cette rentrée 2020 tout en assurant un stage en alternance en responsabilité à chaque étudiant de M2 en 2021-2022.

Sans plus d'informations sur le calibrage des contrats à 1/3 temps pour la rentrée 2021 et pour la rentrée 2022, l'uB a reconduit les capacités d'accueil des masters MEEF actuels.

⇒ **Rentrée 2021** : le Conseil d'Institut du 30 novembre 2020 a approuvé à l'unanimité, les capacités d'accueil par parcours comme suit :

- 70 en langues (15 en allemand, 30 en anglais et 25 en espagnol) ;
- 15 pour les professeurs documentalistes ;
- 15 en éducation musicale ;
- 40 en histoire-géographie ;
- 25 en lettres modernes ;
- 20 en mathématiques ;
- 25 en sciences de gestion ;
- 20 en sciences économiques et sociales ;
- 25 en physique-chimie ;
- 30 en sciences de la vie et de la terre ;
- 15 en sciences industrielles de l'ingénieur ;
- 100 en éducation physique et sportive ;
- 25 pour les conseillers principaux d'éducation ;
- 245 pour les professeurs des écoles.

Ces capacités d'accueil, réfléchies en concertation étroite avec le rectorat, devraient permettre d'offrir un stage de contractuel à tiers-temps à tous les étudiants qui le souhaitent lors de leur passage en M2 l'année suivante.

2. ÉQUIPES PLURICATÉGORIELLES

La question des enseignants qui interviennent dans les formations étant intimement liée aux maquettes mêmes, nous avons déjà bien avancé sur ce sujet lors de la refonte de l'offre de formation de l'accréditation 2017 avec notamment une professionnalisation plus aboutie. En outre, les différents budgets de projet ont été l'occasion d'un dialogue constructif entre l'uB et les partenaires académiques sur la place des personnels de l'Éducation Nationale dans nos formations MEEF, nous faisant atteindre un taux moyen d'intervention de praticiens d'environ **30 %** sur les 3 mentions.

Concernant le master 2nd degré, nous sommes actuellement à un taux de **36,9 %** de praticiens de terrain du secondaire (FA, services partagés ou vacataires) ; dans la prochaine offre, il nous restera à équilibrer cette part de praticiens entre les parcours au sein desquels les écarts sont parfois conséquents (cf. annexe 1).

Concernant le master PE, alors même que nous avons actuellement 22,1 % d'enseignants en poste intervenant dans la formation, il est à noter le déficit de praticiens du 1^{er} degré dans nos formations (5,1 % de professeurs des écoles pour 17 % de professeurs du secondaire). Depuis le dossier intermédiaire de mai, les services académiques ont activement œuvré pour actionner les leviers identifiés (cf. annexe 1 du dossier de mai). Le rectorat a opté pour la mise à disposition massive de PEMF dont la décharge (33 % de leur service) sera totalement consacrée à la formation initiale. Ainsi, à la rentrée prochaine, nous devrions avoir **4ETP de PEMF** mis à la disposition de la FI à l'INSPE ce qui correspond à un nombre d'HETD (**1920 hETD**) qui nous permettra d'atteindre **l'objectif fixé des 33 % de PE dès la rentrée prochaine**. Un travail d'identification des profils attendus sur chaque département de l'académie sera effectué en janvier-février en collaboration avec les services académiques afin de mettre en adéquation les besoins départementaux et les compétences des PEMF. Ces PEMF pourront intervenir, en coanimation ou seuls, dans des modules sur la connaissance et la mise en œuvre du cadre de référence, de la mise en œuvre didactique et pédagogique des enseignements intégrant l'inclusion ou la différenciation, mais également dans la préparation à l'exercice professionnel et le suivi des stages. Il est à noter que la coanimation sera dorénavant possible, l'université nous ayant accordé un mode de calcul qui maintiendra le service des titulaires de l'INSPE, facilitant ainsi l'implication progressive des PEMF dans la formation initiale.

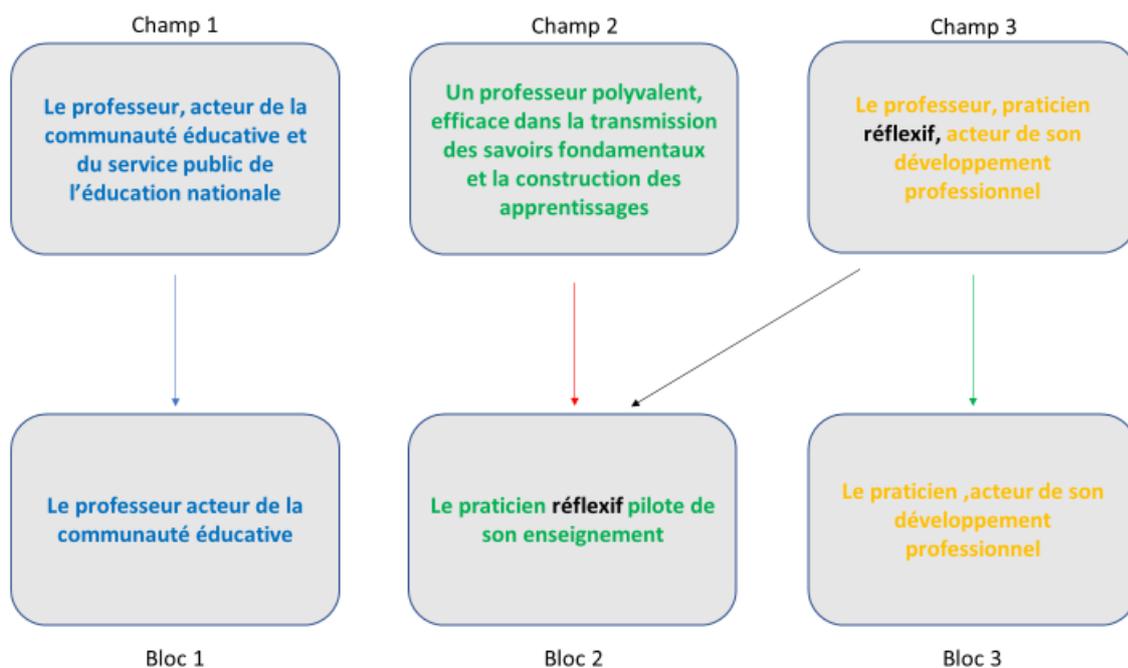
Enfin, concernant le master CPE, le taux de praticiens de terrain actuellement très élevé (**68,3 %**) s'explique par l'absence de titulaires INSPE jusqu'à cette rentrée universitaire dans cette formation très spécialisée. Grâce au recrutement d'une nouvelle maîtresse de conférences en sciences de l'éducation spécifiquement dédié à ce master, les taux, dans ce parcours, devraient à court terme s'équilibrer.

3. ÉTAPES DANS LA CONSTRUCTION de la nouvelle offre de formation pour la rentrée 2021

a) Élaboration de la matrice des trois mentions : du référentiel aux blocs de compétences à travailler

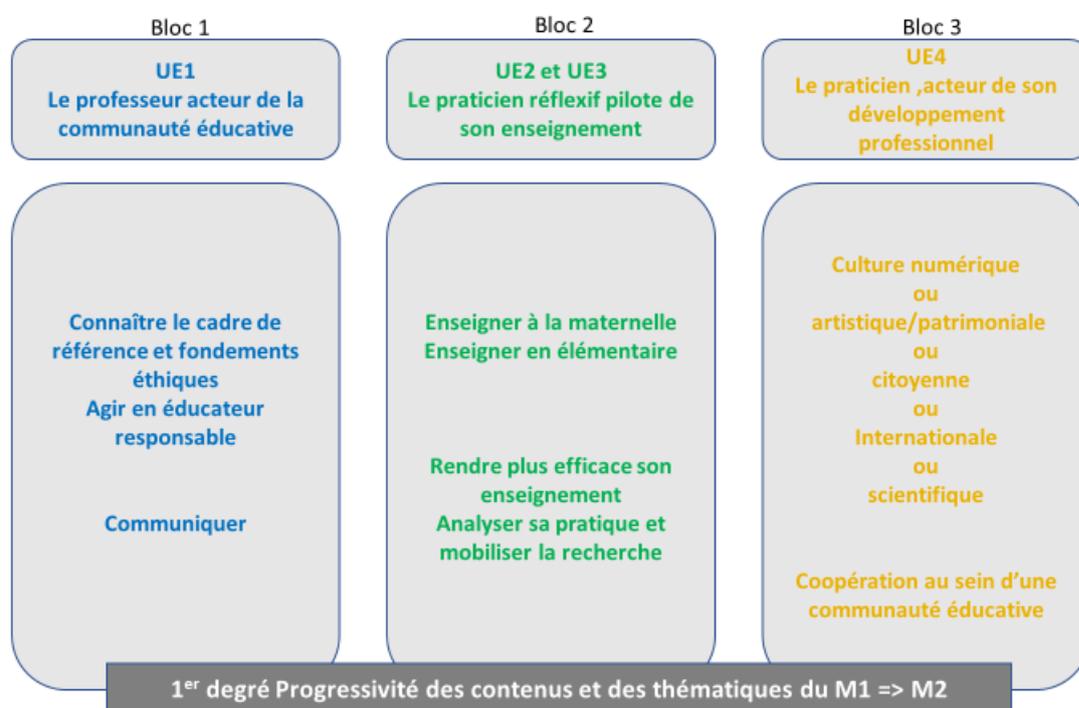
Sensibilisés à l'approche par compétences au moment de l'accréditation de 2017 avec des formations adossées au référentiel métier de 2013 et les autres textes de cadrage du métier de professeur et de CPE, les personnels n'ont pas eu de difficultés majeures à envisager de mettre en œuvre une nouvelle formation basée sur le développement des compétences (« savoir agir complexe ») chez les étudiants.

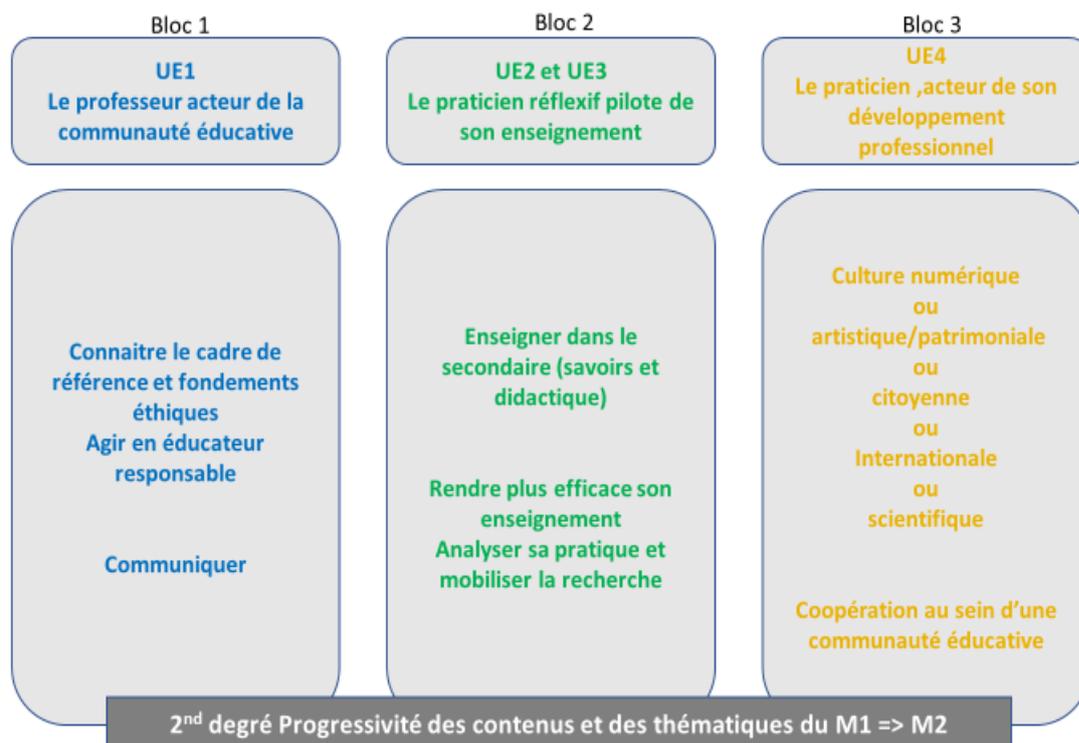
Une première étape a été celle de l'appropriation, par les personnels, du référentiel de compétences (relatif aux objectifs, axes et attendus de formation ainsi que les attendus à l'entrée en master MEEF 1^{er} et 2nd degrés) proposé en annexe de l'arrêté du 28 mai 2019 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF. À la suite, nous avons transposé les trois champs du référentiel de formation (Le professeur - Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale/ Un professeur polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages - Le conseiller principal d'éducation, conseiller de la communauté éducative, animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves / Le professeur - Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel) en trois blocs de compétences. Comme précisé dans le schéma ci-dessous, il a rapidement semblé plus pertinent d'associer la réflexivité du praticien aux compétences du bloc 2 (le praticien pilote de son enseignement) plutôt qu'avec celles du bloc 3 (le praticien acteur de son développement professionnel).



b) Structuration en UE

L'étape suivante a consisté à décliner les 3 blocs en UE. Initialement, nous avons prévu 3 UE mais au fur et à mesure de l'avancée de la réflexion, le bloc 2 a semblé trop conséquent du point de vue des compétences à travailler, des contenus de formation et d'attendus de fin de formation pour ne constituer qu'une seule UE. Le choix a alors été fait de passer à 4UE (pour les trois mentions).





c) Ventilation des heures de formation en lien avec les axes et objectifs du référentiel de formation

Avant de rentrer plus finement dans la progression des contenus et la progressivité des compétences, il a semblé important de doter chaque UE d'un volume horaire plafond afin que les enseignants puissent envisager les marges de manœuvre possibles et calibrer les objectifs de formation.

Une matrice par mention a été élaborée dans ce sens, avec pour chaque UE, les attendus de fin de formation correspondants.

Matrice 1^{er} degré

		MASTER 1 (530h)	55%	20%	15%	10%
			292h	106h	79h	53h
UE 1 Le professeur d'école, acteur de la communauté éducative	Ec 1	Connaître le cadre de référence et fondements éthiques				
		Connaissance du contexte institutionnel				
		Compréhension de l'histoire du système éducatif et des politiques éducatives				
	Ec 2	Communiquer				
		Usage responsable d'internet et TUICE + esprit critique				
		Communication respectueuse et efficace				
		Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle (B2)				
Ec 3	Coopération au sein d'une communauté éducative					
UE 2 Le praticien pilote de son enseignement	Ec 1	Enseigner à la maternelle				
		Développement moteur, psychologique, affectif et cognitif de l'enfant (de 2 à 5 ans)				
		Construction des 1 ^{ers} apprentissages				
	Ec 2	Enseigner en élémentaire				
		Développement moteur, psychologique, affectif et cognitif de l'enfant (de 5 à 10 ans)				
		Les mathématiques à apprendre et pour apprendre				
		Le français à apprendre et pour apprendre				
Interdisciplinarité (histoire-géographie, éducation physique et sportive, LV, sciences et technologie, éducation musicale et plastique)						
UE3 Le praticien réflexif	Ec 1	Rendre plus efficace son enseignement				
		Processus cognitifs fondamentaux de l'apprentissage et le rôle des facteurs affectifs et du contexte dans l'apprentissage.				
		Inclusion des élèves ; autorité et gestion de classe				
	Ec 2	Analyser sa pratique et mobiliser la recherche				
		Mémoire cadre théorique				
Stages						
UE 4 Le praticien acteur de son développement professionnel	Ec 1 (au choix)	Culture numérique				
		Culture artistique/patrimoine				
		Culture citoyenne				
		Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger				
		Culture scientifique				
	Ec 2	Coopération au sein d'une communauté éducative : La participation à un collectif de travail / La relation avec les				
				0 (292h)	0 (106h)	0 (79h)

		MASTER 2 (320h)	55%	20%	15%	10%	
			(165H)	(60H)	(45H)	(30H)	
UE 1 Le professeur acteur de la communauté éducative	Ec 1	Agir en éducateur responsable					
	Ec 2	Communiquer					
		Usage responsable d'internet et TUICE + esprit critique					
		Communication respectueuse et efficace					
		Usage d'une langue étrangère (B2) en situation professionnelle					
UE 2 Le praticien pilote de son enseignement	Ec 1	Enseigner à la maternelle					
		Développement du langage oral et écrit ; développement des compétences numériques ; dvpt de la conceptualisation et des capacités d'abstraction					
		Les comportements, les gestes professionnels, organisation des temporalités et espaces de la classe adaptés au travail avec de très jeunes enfants					
	Ec 2	Enseigner en élémentaire					
		Développement du langage oral et écrit ; développement des compétences numériques ; dvpt de la conceptualisation et des capacités d'abstraction					
		Les mathématiques à apprendre et pour apprendre					
Le français à apprendre et pour apprendre							
		Polyvalence et Interdisciplinarité (Construire un projet interdisciplinaire au service des objectifs inscrits dans les programmes en intégrant des savoirs et des compétences disciplinaires et transversales)					
UE 3 Le praticien réflexif	Ec 1	Rendre plus efficace son enseignement					
		Aider à devenir élève / Apprendre à apprendre					
		Autorité et gestion de classe					
			Inclusion des élèves				
	Ec 2	Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					
		ARP					
Stage							
		Mémoire partie pratique					
UE 4 Le praticien acteur de son développement professionnel	Ec 1 (au choix)	Culture numérique : certification					
		Culture artistique/patrimoniaire					
		Culture citoyenne					
		Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger Certification AEFÉ					
		Culture scientifique					
			0	0	0	0	
			(176H)	(64H)	(48H)	(32H)	
			0	0	0	0	
			(468H)	(170H)	(127H)	(85H)	

BLEU : champ a du référentiel (p.6 et 7) : L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale
VERT : champ b du référentiel (p.9 et 12) : Un enseignant polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages
JAUNE : champ c du référentiel (p.14) : L'enseignant, praticien réflexif acteur de son développement professionnel

ROUGE : 55% la construction du cadre de référence et à l'enseignement des savoirs fondamentaux à l'école
ORANGE : 20% la polyvalence et à la pédagogie générale
GRIS: 15% l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles /Renforcement des compétences soutenant le développement professionnel tout au long de la carrière
VIOLET : 10% contexte propre, notamment territorial et aux innovations pédagogiques de chaque INSPE

Pour faire face aux difficultés rencontrées et décrites dans le dossier de mai (cf. page 8, notamment la reconnaissance de la place de chacune des disciplines enseignées à l'école afin qu'elles aient chacune leur place et un volume horaire suffisant dans la maquette), l'ensemble des acteurs a décidé de :

- construire la formation 1^{er} degré sur une base de 850 h de formation ;
- utiliser les « 10 % réservés au contexte propre, notamment territorial » pour renforcer le temps consacré à la dimension « polyvalence du métier de PE » dans la formation ;
- former à ces disciplines de la polyvalence en lien avec l'apprentissage du langage, oral et écrit, et l'enseignement de la lecture et de l'écriture d'une part mais également avec l'apprentissage de la numération et du calcul puis de la résolution de problèmes mathématiques d'autre part ;
- former à la polyvalence dans un continuum en faisant acquérir des savoirs disciplinaires dans ces domaines en amont du master (dans le cadre de la préprofessionnalisation en licence) et en consolidant la formation à la polyvalence dans le cadre de la formation continuée et continue post-master si les conditions le permettent ;
- diviser en deux UE le bloc de compétences du champ b (« Un enseignant polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages ») tout en gardant la cohérence générale des blocs de compétences et des attendus pour valider le master. Ces deux UE sont désormais intitulées UE2 Le praticien pilote de son enseignement / UE3 Le praticien réflexif.

Matrice 2nd degré

		MASTER 1 (500h)		45%	30%	15%	10%	
			Modalités	225h	150h	75h	30h	
UE 1 Le professeur acteur de la communauté éducative	Ec 1	Connaître le cadre de référence et fondements éthiques						
		Politiques éducatives et enjeux institutionnels / Comprendre et enseigner les valeurs républicaines						
		Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent les missions du métier						
	Ec 2	Communiquer						
		Usage responsable d'internet et TUICE						
Maîtrise de la langue française								
		Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle						
UE 2 Le praticien pilote de son enseignement	Ec 1	Maîtriser les savoirs de sa discipline						
		Ec 1a :						
		Ec 1b :						
		Ec 1c :						
		Ateliers pédagogiques et didactiques 1						
	Ec 2	Enseigner dans le secondaire						
Construire les apprentissages disciplinaires								
Ateliers pédagogiques et didactiques 2								
UE 3 Le praticien réflexif	Ec 1	Rendre plus efficace son enseignement						
		Développement de l'adolescent et apprentissages						
		Evaluation des apprentissages, remédiation et différenciation						
		Inclusion des élèves ; autorité et gestion de classe						
	Ec 2	Analyser sa pratique et mobiliser la recherche						
		Mémoire partie recherche documentaire (cours et accompagnement)						
STAGE								
UE 4 Le praticien, acteur de son développement professionnel	Ec 1 (au choix)	Culture numérique						
		Culture artistique/patrimoniaire ou culture citoyenne						
		Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger						
		Culture scientifique (recherche)						
	Ec 2	Coopération au sein d'une communauté éducative : Projet (S2)						
				0	0	0	0	
				(225h)	(150h)	(75h)	(30 h)	

		MASTER 2 (300h)	45%	20%	15%	10%
			(135H)	(60H)	(45H)	(50H)
UE 1 Le professeur acteur de la communauté éducative	Ec 1	Agir en éducateur responsable				
	Ec 2	Communiquer				
		Usage responsable d'internet et TUICE + esprit critique				
		Communication respectueuse et efficace (CVCL)				
		Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle				
UE 2 Le praticien pilote de son enseignement	Ec 1	Maitriser les savoirs de sa discipline				
		Ec 1a :				
		Ec 1b :				
		Ec 1c :				
		Ateliers pédagogiques et didactiques 1				
	Ec 2	Enseigner dans le secondaire				
Construire les apprentissages disciplinaires						
Ateliers pédagogiques et didactiques 2						
UE 3 Le praticien réflexif	Ec 1	Rendre plus efficace son enseignement				
		Développement de l'adolescent et apprentissages				
		Autorité et gestion de classe				
		Inclusion des élèves				
		Accompagnement du parcours des élèves				
	Ec 2	Analyser sa pratique et mobiliser la recherche				
		ARP				
		STAGE				
Mémoire partie pratique (cours et accompagnement)						
	Séminaire disciplinaire					
UE 4 Le praticien, acteur de son développement professionnel	Ec 1 (au choix)	Culture numérique : certification				
		Culture artistique/patrimonial ou culture citoyenne				
		Culture internationale : enseigner en langue étrangère et/ou à l'étranger Certification AEF...				
		Culture scientifique (recherche)				
			0	0	0	0
			(135H)	(90H)	(45H)	(50H)

		volumétrie p.5 et 6 du référentiel
BLEU : champ a du référentiel (p.7 et 8) : L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale		ROUGE : 45% construction du cadre de référence et à l'enseignement des savoirs de sa discipline
VERT : champ b du référentiel (p.10 et 12) : Un enseignant polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages		ORANGE : 30% stratégies d'enseignement et d'apprentissage
JAUNE : champ c du référentiel (p.14) : L'enseignant, praticien réflexif acteur de son développement professionnel		GRIS : 15% l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles /Renforcement des compétences soutenant le développement professionnel tout au long de la carrière
		VIOLET : 10% contexte propre, notamment territorial et aux innovations pédagogiques de chaque INSPE

Pour faire face aux difficultés rencontrées et décrites dans le dossier de mai (cf. page 9), l'ensemble des acteurs ont décidé de :

- utiliser les « 10 % réservés au contexte propre, notamment territorial » pour renforcer le temps de formation consacré au bloc disciplinaire ;
- diviser en deux UE le bloc de compétences du champ b (« Un enseignant polyvalent, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages ») tout en gardant la cohérence générale des blocs de compétences et des attendus pour valider le master. Ces deux UE sont désormais intitulées : UE2 Le praticien pilote de son enseignement / UE3 Le praticien réflexif ;
- prévoir un séminaire de recherche disciplinaire (20 h) afin d'en renforcer les apports.

Matrice CPE

		MASTER 1 (500h)	45%	30%	15%	10%	
			225h	150h	75h	50h	
UE 1 Le CPE, acteur de la communauté éducative et du SPEN	Ec 1	Connaître le cadre de référence et fondements éthiques					
		Politiques éducatives et enjeux institutionnels					
		Comprendre et enseigner les valeurs républicaines					
		Appropriation du référentiel de compétences et des textes qui fondent les missions du métier					
		Fonctionnement SE					
		Les apports de la sociologie en éducation					
			CPE et VS dans le paysage éducatif				
	Ec 2	Communiquer					
		Usage responsable d'internet et TUICE / RGPD					
		Communication respectueuse et efficace (1)					
Maîtrise de la langue française / problématiser							
		Usage d'une langue étrangère en situation professionnelle					
UE 2 Le CPE, praticien concepteur de son activité professionnelle	Ec 1	CPE, acteur de la politique éducative / du climat scolaire					
		Responsabilités CPE/ Enjeux climat scolaire					
		Animer, conseiller, impulser					
			Priorités éducatives et actualités				
	Ec 2	CPE, animateur et accompagnateur du parcours des élèves					
		Prise en charge individuelle et collective des élèves					
			Parcours des élèves				
Ec 3	Questions et débats en éducation						
UE 3 Le CPE, praticien réflexif	Ec1	Accompagnateur du parcours des élèves					
		Développement social, psychologique et affectif de l'adolescent					
		Processus cognitifs fondamentaux de l'apprentissage					
		Évaluation des apprentissages, remédiation et différenciation					
		Autorité et gestion de classe					
			Inclusion des élèves				
	Ec 2	Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					
		Mémoire cadre théorique, problématique et protocole et suivi					
		Seminaire adapté à la VS					
			Préparation, analyse et suivi du stage				
UE 4 Le CPE, acteur de son développement professionnel	Ec 1	Coopération au sein d'une communauté éducative					
		Les partenariats internes et externes					
		SRJ certification					
		Compétences Psychosociales et développement professionnel					
			0	0	0	0	
			(225h)	(150h)	(75h)	50	

		MASTER 2 (300h)		45%	20%	15%	10%
				(135H)	(60H)	(45H)	(30H)
UE 1 Le CPE, acteur de la communauté éducative et du SPEN	Ec 1	Agir en éducateur responsable					
		Bienveillance et Estime de soi dans un cadre éducatif					
	Organiser et animer l'équipe VS						
	Ec 2	Communiquer					
		Usage responsable numérique / Numérique et VS					
Communication respectueuse et efficace (2) 1/ Outils, méthodes, techniques 2/ CVCL							
usage d'une langue étrangère en situation professionnelle							
UE 2 le CPE, praticien concepteur de son activité professionnelle	Ec 1	Acteur de la politique éducative					
		Conseiller/Elaborer/Rendre compte					
	Analyser, Prévenir, agir						
	Ec 2	Animateur et accompagnateur parcours élèves					
		Parcours/projet personnel/ suivi					
Entretien, regulation, médiation							
Ec 3	Questions et débats en éducation						
UE3 Le CPE, praticien réflexif	Ec 1	Accompagnateur du parcours des élèves					
		Développement de l'adolescent et apprentissages					
		Autorité et gestion de classe					
		Accompagnement du parcours des élèves					
	Inclusion des élèves						
	Ec 2	Analyser sa pratique et mobiliser la recherche					
		Analyse Réflexive de la Pratique (ARP) / ASP					
Préparation, analyse et suivi du stage							
Recherche et mémoire							
UE 4 Le CPE, acteur de son développement professionnel	Ec 1	Exercer sa créativité					
		dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté					
dans le domaine de la culture							
				0	0	0	0
				(135H)	(60H)	(45H)	(30H)
				0	0	0	0
				45%	30%	15%	10%
				360	240	120	80

BLEU : champ a du référentiel (p.38 et 39) : Le CPE, acteur de la communauté éducative et du SPEN	ROUGE : 45% construction du cadre de référence et à la construction de la posture professionnelle et du rôle éducatif dans une communauté éducative et dans l'équipe VS
VERT : champ b du référentiel (p.41 et 42) : Le CPE, conseiller de la communauté éducative, animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves	ORANGE : 30% stratégie de mise en œuvre de l'action éducative
JAUNE : champ c du référentiel (p.44) : Le CPE, praticien réflexif acteur de son développement professionnel	GRIS: 15% l'initiation à la recherche et à l'exploitation de travaux de recherche pour analyser des situations professionnelles /Renforcement des compétences soutenant le développement professionnel tout au long de la carrière
	VIOLET : 10% contexte propre, notamment territorial et aux innovations pédagogiques de chaque INSPE

Les annexes 3.1, 3.2 et 3.3 rendent compte de la ventilation 1^{er} degré, 2nd degré et CPE à partir des titres des UE et Ec.

Afin d'éviter l'écueil actuel de maquettes qui mêlent contenus disciplinaires et compétences professionnelles, une attention toute particulière a été portée à la lisibilité de nos parcours de formation de manière à ce qu'ils soient accessibles à tous (étudiants, enseignants, partenaires).

d) Réflexion sur la progressivité du développement des compétences en 4 semestres

Les équipes (coordinations disciplinaires ou groupes de travail thématiques) ont ensuite pu travailler à construire une progressivité sur les deux années du master en équilibrant les compétences à développer sur les semestres, en articulant les contenus avec l'organisation des stages du M1 et du M2 et en prenant en compte les contraintes des concours en fin de M2.

Ceci a permis de définir les enseignements à dispenser sur les quatre semestres, leurs contenus, leurs articulations et aboutir aux fiches filières annexées à ce dossier (annexe 4).

4. STAGES : formation en master MEEF et alternance intégrative

Pour une entrée progressive dans le métier, la formation aux métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation s'accompagne de stages qui permettent aux étudiants de développer les compétences du référentiel au travers de situations variées d'exercice professionnel. L'articulation entre les divers lieux de formation (INSPE, écoles ou établissements) est la clef pour une professionnalisation réussie. En 2^e année, l'alternance entre la formation en INSPE et la formation à 1/3 temps en école/établissement permet de renforcer la posture d'enseignant par la mise en situation, dans des contextes professionnels, des compétences travaillées en formation.

Afin que l'alternance permette une imbrication étroite des savoirs théoriques et de la pratique professionnelle, il est indispensable de considérer l'établissement comme un site « apprenant » ou « qualifiant » qui permet le développement de compétences et l'acquisition de savoirs d'expérience par la confrontation à des situations professionnelles variées et contextualisées. Cette alternance intégrative suppose un partenariat fort entre le lieu de stage et le lieu de formation, partenariat que nous avons pris l'habitude d'entretenir avec soin dans notre académie (lien avec les chefs d'établissement ou les directeurs d'école, formation des néo-tuteurs, des tuteurs avec stagiaires en difficulté, des tuteurs de M1, etc.)

En raison de la date de parution de l'arrêté MEEF, la réflexion sur l'organisation des stages n'a pu véritablement être initiée avec les équipes et en lien étroit avec les partenaires académiques qu'à partir de septembre.

Les responsables d'année ont dans un premier temps envisagé plusieurs hypothèses d'organisation de stage. Ces hypothèses ont pu être partagées lors de réunions mensuelles et de comités de suivi avec le Rectorat. Le *document 6 annexé* présente ces trois options. Dans les deux degrés, l'INSPE était favorable à l'hypothèse n°3.

- a) **Dans le 1er degré**, l'hypothèse n°3 a rapidement fait consensus : 6 semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée en M1 (3 fois 2 semaines dans chaque cycle) ; en M2, un stage en responsabilité filé d'1 jour par semaine et 12 jours de stage massés dans une autre école, répartis en 2 fois.
- b) **Dans le 2nd degré**, le collège des IA-IPR n'a pas souhaité mettre en place l'hypothèse n°3 et a

envisagé comme seule option possible l'hypothèse 1 : 6 semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée en M1 (un stage de 15 jours et un autre de 4 semaines, dans chaque niveau du secondaire) ; en M2, un stage en responsabilité filé de 2 jours par semaine.

- c) **Dans le master CPE**, les discussions avec le Rectorat ne sont, à ce jour, pas terminées. Il est cependant nécessaire que les jours choisis permettent de former les étudiants CPE et les étudiants du 2nd degré aux compétences communes du métier (les UE et Ec de la formation transversale et de la culture commune)

Pour les étudiants en stage de pratique accompagnée en M2, les jours de stage devront être les mêmes que ceux du stage des contractuels afin d'assurer les mêmes enseignements de master et préparations aux concours pour tous dans les mêmes conditions de formation.

Le *document 7 annexé* reprend l'avancée des réflexions quant à l'organisation, aux objectifs, aux compétences à travailler, à la préparation, au suivi et à l'évaluation de ces stages dans le 1^{er} et 2nd degré.

Dans les trois mentions et selon l'arrêté du master MEEF publié le 24 juillet 2020 :

- un tutorat mixte sera mis en place (tuteur école/établissement et tuteur INSPE) pour l'accompagnement et le suivi de stagiaire ;
- l'évaluation de cette période de formation reposera sur une analyse écrite ou orale et donnera lieu à l'avis des tuteurs de la structure d'accueil et de l'INSPE ;
- les étudiants qui ne réaliseront pas une alternance du type contrat de travail d'une durée cumulée de 12 semaines réaliseront une ou des périodes de stage pour une durée de dix-huit semaines au cours du master comprenant les 6 semaines de stage de M1 ;
- l'expérience en milieu professionnel confèrera *a minima* 20 crédits européens dans le master.

D. Focus sur des modules de la formation transversale au service d'une culture commune

1. RECHERCHE ET MÉMOIRE

L'article 18 de l'arrêté du master MEEF de juillet 2020 précise : « dans le cadre du master « MEEF », chaque étudiant réalise un mémoire de master qui articule une problématique, un cadre théorique et une méthodologie de recherche en relation avec une question pédagogique. Ce mémoire peut prendre appui sur son expérience propre en milieu professionnel, ou sur toute autre dimension du métier. Il fait l'objet d'une soutenance ».

La refonte de l'offre de formation a été l'opportunité pour les équipes de l'INSPE de Bourgogne de (se) reposer la question du « comment former à et par la recherche » de manière optimale avec en ligne de mire, la place du mémoire au sein de la formation MEEF compte tenu du positionnement du concours en fin de M2.

La formation MEEF, et notamment l'initiation à et par la recherche, doit procurer les outils pour identifier les travaux des recherches qui permettront à l'étudiant, futur enseignant ou CPE, de questionner et d'améliorer sa pratique professionnelle, individuellement et collectivement.

Ainsi, deux considérations ont animé l'élaboration du dispositif « mémoire-recherche » dans le cadre des

nouvelles maquettes :

- articuler étroitement les dispositifs de recherche et l'élaboration du mémoire ; ainsi, les étudiants seront encadrés par des enseignants-chercheurs dans le cadre de séances méthodologiques en groupe. Cela permettra notamment des points d'étape et une présentation croisée de l'avancée du mémoire ;
- mettre en place une progressivité, un continuum entre le M1 et le M2 décliné de la façon suivante
 - en M1 S1, les étudiants construiront leur thème de recherche. Pour ce faire, ils découvriront différentes recherches (en lien avec les grands domaines du référentiel de compétences). Il s'agira de leur donner à voir un panorama, de présenter les recherches dans leur diversité à la fois en ce qui concerne les méthodes et les thématiques, « d'ouvrir le champ des possibles ». L'objectif consistera également à définir la démarche scientifique et à ce qu'ils rendent compte de lectures de recherche ;
 - en M1 S2, les étudiants élaboreront la problématique de leur mémoire et ébaucheront un protocole à mettre en œuvre dès le début du master 2. Ce protocole sera ajustable et réfléchi pour les différents niveaux de classe ;
 - en M2 S3, les étudiants construiront leur protocole définitif et leur recueil de données. Ils seront conduits à présenter la recherche menée en classe et ainsi à analyser et confronter leurs résultats. Les étudiants s'approprient les enjeux et la méthode d'une recherche encadrée par un enseignant-chercheur dans le domaine de l'éducation. En guise d'illustration et de renforcement de leur propre parcours de recherche, ils suivront un séminaire thématique en lien avec l'objet de recherche d'un enseignant-chercheur (didactique/psychologie/sciences de l'éducation) ;
 - en M2 S4, ce parcours de recherche s'achèvera par une journée type « Mon Mémoire en 180 s. » ou une journée d'étude permettant la présentation par les étudiants de leur mémoire devant leurs pairs et les enseignants de l'INSPE.

Afin d'articuler au mieux les contraintes du semestre 4, les étudiants devront remettre leur mémoire avant les écrits des concours et le soutiendront avant les oraux.

2. INCLUSION des ÉLÈVES à BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

Cette problématique a toujours été l'une des priorités de formation définies au sein de notre institut de formation. Pour l'heure, un module de formation intitulé « Diversités et inclusions » est proposé aux étudiants des masters MEEF du 1^{er} et 2nd degrés et CPE, tant en première qu'en deuxième année, avec des approches complémentaires (philosophique, sociologique, psychologique et pédagogique) et une conception spiralaire des enseignements. Ce volume horaire spécifique est enrichi par des déclinaisons disciplinaires qui participent à son ancrage dans le parcours de formation. Ainsi, cette base de référence a permis d'intégrer sans difficulté particulière le nouveau cahier des charges relatif à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Dans la nouvelle offre, nous avons élaboré un nouveau module de formation appelé « L'inclusion des élèves à besoins particuliers » à hauteur de 25 h sur les deux années de master, que ce soit pour les PE ou les PLC/CPE, avec la répartition suivante : 19 h en M1 et 6 h en M2. Les questions de l'autorité et de la gestion de classe sont abordées spécifiquement dans un autre module, à hauteur de 9h par année.

Ainsi ces 25 h seront exclusivement dédiées à former les étudiants : i) aux valeurs et principes qui sous-tendent le processus inclusif (en le confrontant à celui de l'intégration) ; ii) à la notion même de besoins

éducatifs particuliers qui trop souvent n'est associée qu'à celle de (situation de) handicap ; iii) à la connaissance des quatre principaux projets individuels (PPS, PAI, PPRE et PAP), des dispositifs dédiés (RASED, ULIS, SEGPA, UPE2A...) ainsi que des partenaires privilégiés (AVS/AESH, SESSAD, CAMSP, CMPP...) ; iv) à la mise en œuvre de stratégies d'enseignement de plus en plus adaptées au regard des besoins et ressources des élèves en situation de vulnérabilité. Sensibiliser, aider à comprendre et à mettre en œuvre, former à repérer les principaux obstacles d'apprentissage et à apporter les premières remédiations, tels sont les grands objectifs poursuivis par les acteurs de ce module dans lequel enseignants de l'INSPE et professionnels de terrain (enseignants chargés de classe, psychologues de l'éducation nationale, etc.) proposeront un regard croisé qui doit permettre de combattre l'idée selon laquelle seuls des enseignants spécialisés sont habilités et compétents pour intervenir auprès de ces élèves, certes atypiques, mais qui ont toute leur place dans une École accueillante et inclusive.

3. FORMATION AU ET PAR LE NUMÉRIQUE

L'enjeu du nouveau master sera de proposer aux étudiants un socle de connaissances et de compétences numériques essentielles à leur entrée dans le métier.

Les référentiels de l'UNESCO, de l'OCDE et de l'Union Européenne convergent vers une identification de compétences qui doivent être enseignées dans les écoles du 21^e siècle (source : Joke Voogt et Nathalie Pareja Roblin). Ces compétences sont les suivantes :

- collaboration ;
- communication ;
- compétences liées au numérique ;
- habiletés sociales et culturelles, citoyenneté ;
- créativité ;
- pensée critique ;
- résolution de problème.

Privilégier entre autres les compétences liées au numérique est au cœur de tous les référentiels. Elles sont regroupées selon 3 catégories :

- « Information literacy », capacité à chercher, trouver et analyser de l'information avec une approche critique et créative ;
- « ICT literacy », compétences techniques qui permettent d'utiliser ces technologies ;
- « Technology literacy », connaissances permettant d'utiliser les TIC en situation professionnelle afin de répondre à une tâche complexe.

Par ailleurs, le ministre de l'Éducation Nationale, Jean Michel Blanquer, a rappelé en novembre 2020, lors des États Généraux du Numérique, l'importance du numérique et la stratégie pour l'avenir du numérique à l'école. Parmi les 40 propositions formulées, on pourra notamment y trouver au sein du domaine « Enseigner et apprendre le numérique et avec le numérique » le renforcement de la formation initiale et continue.

Enfin, la question du numérique, comme outil au service des apprentissages demeure une acquisition fondamentale, tant pour l'enseignant que pour l'élève. L'actualité récente de continuité pédagogique et d'hybridation des cours en est l'exemple prégnant.

À la suite, sont présentées par UE, les compétences relevant du numérique éducatif et devant faire l'objet d'acquisitions dans le cadre de la formation initiale des étudiants et professeurs stagiaires.

UE 1 Le professeur, acteur de la communauté éducative : connaître le cadre de référence et fondements éthiques

- les apports juridiques, éthiques et réglementaires sur l'usage du numérique à l'école (droits à l'image,

- droit d'auteur, RGPD, licences des logiciels, charte d'usage en classe, ...);
- la place du numérique dans le socle commun et dans les programmes d'enseignement ;
- le Cadre de Référence des Compétences Numériques (CRCN).

UE 1 Le professeur, acteur de la communauté éducative : communiquer

« Usage responsable d'Internet »

- charte d'usage à mettre en place au sein des écoles ;
- éducation aux médias et à l'Information : apprendre à chercher, vérifier et traiter l'information ;
- éduquer à l'esprit critique ;
- savoir publier une information adaptée à son destinataire ;
- usages raisonnés et critiques des réseaux sociaux (veille, projets pédagogiques de classe) ;
- données personnelles et identités numériques : traces, navigateurs internet, modèle économique de l'internet, savoir protéger ses données et son identité numérique ;
- intégralité des compétences des domaines 2 et 4 de PIX, soit « Interagir / Partager et publier / Collaborer / S'insérer dans le monde numérique / protéger les données personnelles et la vie privée / protéger la santé, le bien-être et l'environnement ».

UE 1 Le professeur, acteur de la communauté éducative : coopération au sein d'une communauté éducative

« Relation avec les parents »

- connaître les usages d'un ENT, notamment sur les aspects de communication et de collaboration (auprès des parents, des élèves ou entre enseignants).

« Participation à un collectif de travail »

- compétences du domaine 2 de PIX « Interagir / Partager et publier / Collaborer / S'insérer dans le monde numérique ;
- connaissance des dispositifs pédagogiques collaboratifs entre écoles et entre élèves (actions départementales ou académiques, projets inter-classes via les réseaux sociaux tels que Twictee, Twahaïku, etc.).

UE 2 Le praticien pilote de son enseignement : enseigner à la maternelle

Les spécificités du numérique à l'école maternelle : ses outils, ses forces et ses points de vigilances dans le cadre de la construction des apprentissages intégrant le jeu, ainsi que pour la mobilisation du langage dans toutes ses dimensions.

- travail sur la compréhension et le vocabulaire ;
- éveil à la conscience phonologique ;
- structuration du temps ;
- capacité à rendre compte de ce que je vis et de ce que je ressens ;
- usage raisonné et critique des écrans auprès de jeunes enfants.

UE 2 Le praticien pilote de son enseignement : enseigner en élémentaire

« Enseigner le français à l'école »

Utilisation de l'outil numérique dans l'enseignement de l'orthographe et de la grammaire :

- création de supports interactifs (TBI) permettant de mettre en évidence les règles orthographiques et grammaticales ;
- création d'exercices auto-correctifs permettant d'automatiser certaines notions ;
- différenciation des modalités de résolution en fonction des difficultés des élèves (consigne audio /

- étiquettes à déplacer / visualisation d'illustrations d'aide / ... ;
- participation à des projets collaboratifs inter-classes telle que l'élaboration croisée de règles grammaticales et orthographiques (par exemple, projet #Twictee) ;
- maîtrise des fonctions essentielles d'un traitement de texte (correcteur orthographique / fonctions d'accessibilité / adaptation des documents pour des élèves DYS).

Développement des compétences langagières :

- aide à la conscience phonologique et à l'encodage via l'utilisation d'applications sur tablettes ;
- travail de la compréhension par l'écoute diversifiée d'œuvres sonorisées ;
- lecture sur écran et compréhension dans le cadre de la recherche d'informations ;
- amélioration de la production orale par l'enregistrement, l'écoute et la répétition ;
- production d'écrits collaboratifs et/ou à des fins de publication (blog, journal collaboratif, ...).

« Enseigner les mathématiques à l'école »

- savoir créer des supports interactifs (TBI) permettant de travailler la construction du nombre et la résolution de problèmes ;
- créer des exercices auto-correctifs permettant d'automatiser certaines notions ;
- différencier les modalités de résolution en fonction des difficultés des élèves (consigne audio / étiquettes à déplacer / visualisation d'illustrations d'aide / ...) ;
- maîtriser les fonctions essentielles d'un outil de géométrie dynamique ;
- maîtriser les fonctions essentielles d'un outil tableur pour l'organisation et la gestion de données ;
- maîtriser les fonctions essentielles d'un outil de programmation par bloc ;
- utiliser des applications (PC, tablettes) permettant l'automatisation de notions et la diversification des situations de réinvestissement ;
- apprendre à se repérer et se déplacer en programmant un robot.

« Construction des apprentissages : polyvalence et interdisciplinarité »

- travailler sur l'image et le son au service de l'enseignement des arts ;
- être capable d'utiliser des ressources numériques telles que les visites virtuelles (art, histoire, géographie), les simulations scientifiques ;
- produire des supports multimédias (textes, images, sons, vidéos) pour rendre compte.

UE2 Le praticien pilote de son enseignement : enseigner dans le secondaire

Usages du numérique au sein de la discipline : atouts et points de vigilances

- découverte et prise en main de ressources ou supports numériques étayant la discipline (création d'exercices auto-correctifs, simulateurs, modélisation, jeux sérieux, manuels numériques ...) ;
- compréhension et production orale – développer les compétences langagières en français et LVE ;
- différenciation et outils numériques ;
- place de la vidéo en classe (utiliser et créer) ;
- usages des tablettes tactiles (s'exercer, produire, simuler, interagir, collaborer, etc.) ;
- capacité à ludifier des supports de cours ;
- outils de programmation / robotique éducative (mathématiques, technologie, sciences physiques) ;
- création d'un support numérique pour rendre compte et s'auto-évaluer (métacognition) : livre numérique, articles de blog, capsules audios ou vidéos, interviews, compte-rendu d'expérience scientifique, schématisation, etc.

UE 3 Le praticien réflexif : rendre plus efficace son enseignement

« Développement de l'enfant et apprentissages » / « Inclusion des élèves »

- gestion de l'hétérogénéité et différenciation à l'aide d'outils numériques.

« Apprendre à apprendre »

- connaître différents outils répondant à des méthodes d'apprentissage, de compréhension ou de mémorisation différentes (carte mentale, écoute audio de la consigne ou du texte, supports vidéo, exercices, etc.).

UE 3 Le praticien réflexif : analyser sa pratique et mobiliser la recherche

- formation aux outils de captation (vidéo ou audio) pour des observations et des analyses de pratique ;
- apports de connaissance sur les outils de veille et de curation ;
- outils et modalités d'évaluation des élèves (évaluer, analyser et suivre les progrès des élèves à l'aide d'outils numériques).

Les diverses compétences ici exposées pourront être étudiées soit dans des modules spécifiques « TICE » soit maillées dans les modules disciplinaires de la formation.

L'intégration toute récente à l'INSPE d'un nouvel enseignant PE en service partagé (ex-animateur CANOPE) est une véritable plus-value pour la formation ; chargé de la mission TICE, il a insufflé une nouvelle dynamique dans ce domaine dans notre institut.

4. L'UE 4 : ACTEUR DE SON DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

À l'instar du schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale publié en septembre 2019 dans lequel est indiqué en préambule que « Pour exercer pleinement ces missions, les personnels doivent, selon leurs fonctions, [...] faire évoluer leurs pratiques professionnelles en tenant compte notamment des évolutions scientifiques, techniques ou sociales pour toujours mieux répondre aux besoins des élèves ; et partager leurs expériences entre pairs. » mais aussi que la formation continue doit permettre aux « personnels d'acquérir et développer leurs compétences professionnelles par une formation qui réponde à la fois à leurs demandes et aux besoins de l'institution », nous avons donc souhaité donner cette même possibilité à nos étudiants au niveau du master.

Il est fondamental, dès la formation initiale, que les futurs professeurs puissent avoir la culture (et le goût !) de l'apprentissage tout au long de la vie, qu'ils puissent formuler des besoins (et des envies !) de formation afin de conforter leurs savoirs, d'en acquérir de nouveaux et de faire évoluer leurs pratiques.

Pour ce faire, nous avons construit l'UE4 avec des modules de formation « à la carte ». Les étudiants pourront donc choisir de renforcer et d'approfondir un domaine de compétences en particulier, par ailleurs abordé dans la formation (culture numérique, culture artistique et patrimoniale, culture citoyenne, culture internationale, culture scientifique). Le principe retenu, peu importe le domaine choisi, est que les étudiants puissent constituer des ressources la première année du master pour aboutir à la conception d'un projet coopératif et, en deuxième année, de se préparer à transmettre ces ressources, notamment par la construction d'une séquence les mettant en œuvre.

Chaque fois que possible, ces enseignements pourront donner lieu à la passation d'une certification : PIX, PIX plus, CAPEFE, etc.

E. Poursuite de la réflexion...

Il serait illusoire de penser que nous avons terminé là notre réflexion sur la mise en place de la nouvelle offre de formation à la rentrée prochaine. Il nous reste encore un certain nombre de points à concrétiser :

- affiner encore les contenus des modules de formation ;
- rédiger les syllabi ;

- identifier plus finement quelle typologie d'enseignants assurera quel enseignement ;
- basculer vers une évaluation du master par compétences après construction de situations intégratrices permettant de les éprouver, définition des degrés de maîtrise des attendus de fin de formation, d'indicateurs pour attester de leur maîtrise ;
- réécrire l'ensemble des cahiers des charges (stages, mémoire, etc.) ;
- prévoir la formation de tuteurs école/établissement en lien avec les objectifs des stages ;
- élaborer le portfolio de l'étudiant (travail en cours avec un doctorant de l'IREDU) pour travailler, (auto)évaluer les compétences professionnelles.

Enfin, nous souhaitons terminer ce dossier avec trois points de vigilance :

- les retours que nous avons des réunions de concertations des jurys de concours 2nd degré nous inquiètent particulièrement. Alors que nous avons construit et que nous mettrons en place des maquettes où la professionnalité a été renforcée sur la base du référentiel de formation, peu de parcours semblent échapper aux discours annonçant « on ne changera rien pour le (nouveau) concours ». Nous rappelons que le risque est grand : si véritablement, les concours gardent une forte dominante d'évaluation de la maîtrise des savoirs académiques, nous en arriverions alors à la situation paradoxale où des étudiants qui voudraient être enseignants ne feraient pas le master MEEF mais un master disciplinaire pensant s'assurer ainsi la réussite au concours. L'objectif de cette réforme qui est de « plus et mieux » professionnaliser les futurs enseignants ne serait alors pas atteint, voire totalement dévoyé ;
- l'année de transition (2021-22) pose encore de nombreuses questions, notamment celle d'avoir en M2 deux publics de stagiaires (des M2 fonctionnaires stagiaires à mi-temps en établissement avec un mi-temps de formation et des M2 contractuels à 1/3 temps en établissement avec un 2/3 temps de formation) mais avec une seule maquette (nouvelle) avec des compétences travaillées et un temps de formation adapté au 2^e public. Il est à craindre que dans deux sites départementaux au moins sur les 4, au vu des postes ouverts au CRPE 2020 et des pourcentages habituels d'admis, il n'y ait que des fonctionnaires stagiaires : nous solliciterions alors la possibilité, uniquement pour ces sites, de dispenser la maquette de M2 PE actuelle pour ces étudiants fonctionnaires stagiaires. En tout état de cause, quand les deux types de stagiaires seront au sein d'une même promotion de M2, il faudra que les jours de stages soient les mêmes afin que tous puissent suivre et valider le master ;
- il nous reste à avancer avec les partenaires académiques sur la question de la mise en stage concrète en M2 en identifiant des berceaux de stage des contractuels et des stages d'observation et pratique accompagnée (SOPA), en organisant la phase de recrutement, l'affectation, la construction du suivi et de l'accompagnement, l'animation et la formation des tuteurs de terrain.

La conclusion de ce dossier sera celle d'un hommage aux équipes INSPE et aux acteurs de la formation qui, dans les conditions extra ordinaires que nous connaissons depuis l'année passée, ont relevé, une fois de plus, le formidable défi d'une réforme de la formation initiale. Malgré la lassitude voire les réticences, malgré les contraintes de temps, malgré des textes souvent arrivés tardivement, malgré la crise sanitaire, leur implication et leur investissement ont été majeurs et remarquables de professionnalisme.

Qu'ils en soient sincèrement remerciés.